

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 23 MARS 2015 à 19h30 VALANT PROCES-VERBAL

Etaients présents : M. Bernard REY, Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET M. Jean BARTHOMEUF, M. Francis BLOCH, Adjointes au Maire.
MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Pascale LABART, Marie LABROSSE (jusqu'à 21h20), MM Pierre-Louis BALLEET, Josette GUERRIER, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON Conseillers municipaux.

Absents excusés : Françoise EYRAUD (pouvoir donné à S. MAZZOTTI)

Secrétaire de séance : K. PERRET

Convocation faite le : 16 MARS 2015

publiée le : 16 MARS 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2015 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – MODIFICATION DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE CADRE D'EMPLOI DE GARDE-CHAMPETRE

Suite à la nomination de Bruno BARTHELEMY dans le cadre d'emploi des gardes-champêtres, le Maire propose afin de lui maintenir sa rémunération et son régime indemnitaire dont il bénéficiait dans son cadre d'emploi initial d'adjoint technique, de mettre à jour les délibérations accordant une IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) et une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Le Maire précise que cela n'a rien à voir avec les frais de formations à rembourser à Bruno BARTHELEMY (frais de repas et de déplacement, dans le cadre de ses stages pratiques). Cette modification vise simplement à maintenir son salaire initial.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de modifier les délibérations susvisées en incluant le cadre d'emploi des gardes-champêtres.

II – DELIBERATION POUR ENGAGEMENT DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Suite à la présentation le 2 mars 2015 par le Capitaine BINET, Commandant de la communauté de brigades de Trévoux, du dispositif de participation citoyenne (voisins vigilants), le Maire propose de mettre en place le dispositif de participation citoyenne sur la commune, et de signer avec les services compétents la convention afférente.

Une réunion d'information communale sera organisée pour rappeler les objectifs de « voisins vigilants » au cours de laquelle seront désignés les référents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

F. BLOCH demande si des panneaux seront installés dans le village. Pour le Maire c'est envisageable.

E. DOY demande si des propositions de noms peuvent être faites. Le Maire répond que cela sera possible.

III – MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE URBANISME

Le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition de la commission en charge de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de l'environnement et de la propreté, en intégrant M. Gérard LEFEBVRE.

Le Maire demande à M. LEFEBVRE d'expliquer pourquoi il souhaite intégrer cette commission. M. LEFEBVRE indique qu'il s'est toujours tenu à disposition pour faire des propositions en matière d'urbanisme, et qu'à la suite des rencontres et échanges avec le Maire et Francis BLOCH, il souhaite faire part de ses propositions au sein de la commission urbanisme.

Aucune remarque n'est faite.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la commission communale chargée de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme, de l'environnement et de la propreté, constituée désormais des membres suivants :

Francis BLOCH (Vice-Président), Katia PERRET, Jean BARTHOMEUF, Pascale LABART, Josette GUERRIER et Gérard LEFEBVRE.

IV – FINANCES COMMUNALES

P. WATSON et le Maire présentent un comparatif de la situation budgétaire de la commune par rapport à la moyenne nationale : les finances de la commune sont saines. La gestion maîtrisée des finances permet d'autofinancer les investissements courants.

G. LEFEBVRE demande si le prêt de 300 000 € apparaît dans l'encours de la dette, et si le produit de la vente de la « Maison PUILLET » apparaît dans l'excédent de fonctionnement. Le Maire répond par l'affirmative à ces deux questions.

A – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

P. WATSON présente les résultats de l'année 2014. L'exécution est conforme au budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Un excédent de fonctionnement se dégage. Il est à noter qu'il y a moins de recettes en hausse, et plus de dépenses.

Constat : les recettes réalisées sont supérieures aux recettes budgétées (de 0.4%), et les dépenses réalisées sont inférieures aux dépenses budgétées (de 7 %).

Un excédent de fonctionnement de 981 225.61 € est dégagé.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 545 182.58 € pour les dépenses et de 787 589.68 € pour les recettes, ce qui dégage **un excédent de clôture de 242 407.10€** auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2013, soit 738 818.51 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 981 225.61 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 246 211.39 € en dépenses, et de 339 897.01 € en recettes, d'où un résultat positif de l'année de 93 685.62 €.

A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats négatifs de l'année précédente (10 528.33 €) et les reports décidés fin 2014.

Il n'y a pas de besoin de financement en investissement à couvrir.

L'excédent de fonctionnement de 981 225.61 € sera affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2015.

Bernard REY se retire de la séance et laisse la présidence à P. WATSON, pour procéder au vote du compte administratif 2014.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2015 comme cela a été proposé.

Le Maire remercie les élus. Il précise que les prochains budgets seront compliqués à mettre en place, et que des économies devront être recherchées. L'Etat se doit de donner l'exemple et de faire des économies.

B- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2015, inchangés par rapport à ceux de 2014 :

- Taux de la TAXE D'HABITATION : 11,45 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER BATI : 12,53 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %

Le Maire rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis 8 ans.

F. BLOCH demande si la valeur locative des biens va augmenter. P. WATSON répond que la valeur locative va augmenter de 0,9 %. Le Maire précise que la hausse de la valeur locative est décidée par l'Etat seul.

C – Vote du Budget Primitif 2015

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2015, les charges augmentent de 11.47 % et les recettes diminuent de 0.89 %. La capacité d'autofinancement se réduit.

Les comptes et les chapitres sont examinés par les conseillers.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Forte hausse des cotisations d'assurance. Une mise en concurrence sera faite pour revoir les contrats d'assurance.

- Des nouvelles dépenses sont à prévoir : les honoraires du service ADS (application du droit des sols) pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers volontaires, les frais de déplacement et de repas des agents en stage.
- Une hausse de 6.1% des charges de personnel (avancements de grade, d'échelons et hausse des cotisations de retraite).
- La prise en charge des rythmes scolaires. Une subvention de 30 500 € est versée à l'association Tôt ou Tard, dont 17 750 € pour les rythmes scolaires. La commune perçoit de l'Etat 5 800 € du fonds d'amorçage des rythmes scolaires. Il reste à la charge de la commune la somme de 10 850 € pour la mise en place des rythmes scolaires. Le Maire précise que le fonds d'amorçage sera maintenu pour la rentrée 2016, mais pour 2017 cela reste incertain.
- Concernant la cotisation versée au Syndicat Hydraulique, il y a un report sur 2015 de la 2^{nde} cotisation de 2014. F. BLOCH fait remarquer que les communes de Genay et de Jassans-Riottier ne sont plus membres du Syndicat. Des réajustements financiers pourront être opérés.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 607 700 € (soit une hausse de 3 % par rapport à 2014).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- Une hausse de 1% des recettes issues des impositions directes.
- Une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement est prévue. Elle a déjà diminuée en 2013 et 2014, et les diminutions seront encore plus importantes dans les années futures.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 780 609 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 761 834.61 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 1 154 134.61 €.

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

P. WATSON présente les dépenses d'investissement engagées pour 2015.

Une enveloppe globale de 517 000 € est prévue pour les investissements. L'épargne cumulée permet de ne pas faire appel à l'emprunt. La possibilité de faire un emprunt sera réservée pour la réalisation d'importants projets (réhabilitation de l'immeuble de l'ancienne mairie, l'espace multi-loisirs ...)

Deux grands projets seront réalisés : l'aménagement des cheminements piétons Chemin des Erables et Avenue des Helvètes pour 80 000 €, et l'enfouissement des réseaux secs sur le secteur du Bourguignon pour 250 000 €.

81 000 € de dépenses d'investissement sont reportées de 2014, et d'autres investissements seront réalisés pour 106 000 €.

Les comptes et les chapitres sont examinés par les conseillers.

G. LEFEBVRE demande ce qu'il en est de la PVR (participation pour voirie et réseaux) qui devait être perçue. Le maire répond que la PVR a été supprimée au 1^{er} janvier 2015. Pour les dossiers concernés, les permis de construire ont été accordés tacitement, il était alors impossible de la mettre à la charge des pétitionnaires.

Concernant le cheminement piétonnier de l'Avenue des Helvètes le Maire signale qu'au budget est inscrite l'enveloppe la plus élevée. J. BARTHOMEUF est favorable à la création d'un trottoir si les eaux pluviales s'évacuent.

Concernant l'enfouissement des réseaux au Bourguignon, G. LEFEBVRE conteste l'utilisation qui est faite du prêt de 300 000 € contracté par l'ancienne municipalité. Il considère que ce prêt doit s'utiliser pour l'intérêt général, et qu'il serait préférable de les affecter pour la sécurité ou la fibre optique.

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'utiliser cet emprunt, et qu'il n'est pas là pour juger, ni critiquer le bilan de l'ancienne municipalité. Concernant ce projet d'enfouissement, on peut toujours dire pourquoi ne pas faire autre chose, comme la salle des fêtes. On peut tout remettre en question, or ce projet est demandé par les citoyens. Le secteur est situé dans le périmètre du château, il répond à un intérêt esthétique. Le projet est onéreux car il s'agit de remplacer un transformateur de moyenne tension qui est ancien. Ce projet était prévu par l'ancienne municipalité, et il correspond à une promesse du programme électoral.

Le Maire explique qu'à Saint-Bernard il y a beaucoup de besoins, et le devenir du bâtiment de l'ancienne mairie sera à prévoir.

G. LEFEBVRE répond que c'est pour cela qu'ils pensent également à l'avenir.

Le Maire précise qu'il y a également le projet de l'espace multi-loisirs, car St Bernard serait la porte d'entrée du Parc Naturel Régional de la Dombes.

G. LEFEBVRE s'étonne de faire de la trésorerie avec un emprunt. Le Maire rappelle qu'il ne critiquera pas l'ancienne municipalité, qui n'a jamais été épinglée par la Chambre Régionale des Comptes ou le contrôle de légalité de la Préfecture.

E. DOY précise qu'il ne s'agit pas de critiquer l'ancienne municipalité. Apparaissent de nouvelles réalités : réhabiliter l'ancienne mairie, le Mille Club ; il s'agit de gros investissements. Il va falloir mener une réflexion pour savoir quelle est la priorité à donner aux investissements.

A BLANC-MONOT explique que l'enfouissement des réseaux n'est pas prioritaire pour eux. Une prise de conscience a été faite concernant le problème de sécurité sur l'Avenue des Helvètes, mais cela reste insuffisant. On constate qu'il y a des nouvelles constructions qui engendreront des investissements.

Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2015 s'élève à 525 240 €.

Le montant total des recettes réelles d'investissements pour 2015 s'élève à 71 500€.

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 310 136.83 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (A BLANC-MONOT, E. DOY et G. LEFEBVRE) et 0 ABSTENTION, d'adopter le budget primitif pour l'année 2015.

V – QUESTIONS DIVERSES

A – 2nd tour des élections départementales du 29/03

Le Maire rappelle que le 2nd tour des élections départementales se tiendra le 29/03 de 8h à 18h à l'Espace Chabrier.

B – Travaux

J. BARTHOMEUF indique que maintenant que le budget a été voté, les travaux vont pouvoir être commandés et réalisés.

C – Eveil musical

S. MAZZOTTI indique que le rapprochement prévu avec la commune de Trévoux pour l'éveil musical a été abandonné.

D – Parcours du Cœur

F. BLOCH rappelle que le Parcours du Cœur aura lieu le dimanche 29/03. Les départs auront lieu à partir de 9h30 à l'Espace Chabrier.

E – Vote du budget du CCAS

K. PERRET indique que le vote du budget 2015 du CCAS aura lieu le 27/03.

F – Toilettes publiques – Espace Chabrier

P. LABART fait part de la dégradation des toilettes publiques de l'Espace Chabrier. Le Maire fait remarquer qu'il faudra penser à revoir ces toilettes publique.

G – Commission scolaire

A BLANC-MONOT demande où en est la commission scolaire. S. MAZZOTTI indique qu'il n'y a pas eu de réunions récentes, mais prochainement une réunion sera prévue. Le Maire précise que le mur d'escalade arrivera à l'école l'année prochaine. Des bénévoles devront être trouvés pour en assurer la sécurité.

M. LABROSSE quitte la séance à 21h20.

H – Cross du Sou des Ecoles

A BLANC-MONOT indique la manifestation s'est bien déroulée. Il y a eu plus de 1 000 participants.

I – Finances

P. WATSON fait remarquer qu'il faut être conscient que les années à venir seront plus difficiles. L'effet de ciseau connu à ce jour sera encore plus important : les recettes diminuent alors que les dépenses augmentent.

Il précise que l'objectif sera d'avoir un excédent de fonctionnement de 200 000 € sur l'exercice. Les investissements seront par conséquent délicats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Prochain conseil municipal le 04/05/2015.

Signatures :